



Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée

Réunion du groupe de travail Azote et Soufre (GT NS)

27 mars 2023

14h – 17h, Distanciel

Participants :

AGASSE	Sophie	UNIFA
BOUDES	Cédric	YARA
BOURDELAT	Alain	Propriétaire agricole
CACHON	Jean-Pierre	CETA MARLE
FAUL GODEC	Solenne	CDDM
CHAMPOLIVIER	Luc	Terres Inovia
CHARTIER	Jeremy	DGPE/SCPE/SDPE/BESEC
CHOULI	Elias	La Coopération Agricole
DEGAN	Francesca	ARVALIS
DIEDHIOU	Khady	COMIFER
DROISIER	Sophie	COMIFER
DUBOEUF	François	WANAKA
HEURTAUX	Mathilde	ACTA
LAFERTE	Stefan	AUREA
LE ROUX	Caroline	LDAR
LEDUC	David	CA Pays de la Loire
MAHE	Mickael	SCA LE GOUESSANT
MARX	Simone	ASTA - Luxembourg
MICHEL	Adeline	CERFRANCE Normandie Maine
MONPROFIT	CEDRIC	K+S
MOREL	Chloé	MAA/DGPE/BESEC
NIZON	Emmanuel	AFCOME
OBRIOT	Fiona	LDAR
OURLIAC	Benjamin	FERTINAGRO FRANCE
REVALIER	Christian	CA du Loiret
STEFFEN	Maxime	Fertiberia France
TAULEMESSE	François	ARVALIS
TAUVEL	Odile	CA Normandie
TURQUET DE LA BOISSERIE	Bruno	ISAGRI
VARVOUX	Laurent	TERRENA
VERBEQUE	Bernard	Retraité CA du Loiret
VERICEL	Grégory	ARVALIS

Présentation des évolutions réglementaires du nouveau Programme d'Actions National « nitrates » **Chloé Morel, MASA**

Vigilance accrue niveau Europe sur les textes nitrates : contentieux nitrates ; eaux concernées par l'eutrophisation en France.

Processus long ayant abouti à 2 arrêtés : PAN et PAR. Un prochain arrêté sur le volet environnement (code de l'environnement) va bientôt paraître.

La réforme va entrer en application à la sortie des programmes d'actions régionaux (PAR), d'ici l'automne 2023 et au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

Les PAR vont entrer en vigueur au milieu de la campagne qui démarre le 1^{er} septembre : certaines régions ont envisagé d'aborder des stratégies de contrôle particulières pour les mesures concernées, mais quelles initiatives envisager au niveau national ?

- DL : ce décalage aura une incidence surtout sur des éléments périphériques de la réglementation
- FD : certaines régions ont surement cumulé des mises à jour du PAR et vont sortir d'un coup plusieurs modifications : à voir selon les évolutions qui seront proposées.

Présentation des modifications majeures et évolutions techniques : échanges centrés sur les mesures 1 et 3.

Mesure 1

- BV souligne une incohérence dans le texte PAN : la production (en kg d'N) des vaches laitières n'est pas cohérente + incohérence entre le volume de fertilisant à 4 mois et le volume à 7 mois (volume à 7 mois inférieur au volume à 4 mois). Pareil sur les pentes, à vérifier.
- BV : Quid de la date de sortie d'hiver ?
- CM : La date du 15 janvier est retenue. Choix de se caler à la fin des périodes d'interdiction (15 janvier) et avant les reliquats dans le cadre des travaux sur l'azote potentiellement libéré jusqu'en sortie d'hiver.

Pour l'instant les PAR ne peuvent pas prévoir d'utiliser le pilotage intégral car les conditions n'ont pas encore été définies au niveau national. Cela ne peut donc pas être décliné au niveau régional.

Dans la version finale du PAN, la classification des PRO a été modifiée, notamment pour les fertilisants liquides pour lesquels techniquement, l'ISMO ne peut pas être calculé. Une précision est apportée sur la façon de classer les digestats.

- CLR : Pour certains produits l'ISMO n'est pas dans le domaine d'application de la norme. Techniquement les labos peuvent le faire, mais la norme ne le permet pas. Exiger le calcul de l'ISMO veut dire ne pas respecter la norme : problème de pertinences des analyses car selon la norme, l'ISMO est validé uniquement sur les amendements organiques.

Flexibilité agro-météo : nouvelle mesure du PAN qui permet un avancement des périodes d'interdiction d'épandage de 15 jours dans les PAR pour les régions qui le souhaitent.

100 kg d'azote efficace sur les dérobés sur l'intégralité du cycle de présence s'il n'y a pas de méthode du bilan reconnue par la région. Les 100 kg N intègrent des apports complémentaires en sortie d'hiver.

CM : c'est un peu compliqué sur le sujet des couverts. Des systèmes qui se développent ; un double plafond qui n'est pas facile à manipuler.

Sur les CIE : s'il faut fertiliser avec du minéral alors cette fertilisation doit être effectuée en sortie d'hiver.

Encadrement de l'usage des effluents agro-industriels et des effluents d'élevage.

Encadrement des pratiques sur la luzerne : le plafond d'apport sur les luzernes est supprimé mais si des apports sont réalisés après la dernière coupe, les agro-industriels doivent démontrer l'innocuité de telles pratiques d'épandages.

Concernant le GT NS :

- DL : L'azote potentiellement libéré jusqu'en sortie d'hiver (APLSH) : diffuser ce que c'est et comment ça se comporte. N efficace (période définie selon présence de la culture) différent des Keq ; et en plus il y a l'APLSH qui permet de limiter les pertes vers l'environnement. L'APLSH est déconnectée de la présence du couvert.

- Bilan sur les couverts intermédiaires exportés. Bilan des CIVE, CIE exporté ; bilan de juillet à octobre : quelque chose de nouveau ; il faut faire évoluer la brochure et produire des références pour accompagner les évolutions réglementaires.

- FD : travaille à faire pour mettre à jour les références ; revoir les références produites par le COMIFER et les outils de pilotage ; Sur CIVE il faudra valider collectivement ce qui est produit puis mettre en œuvre et diffuser les références à travers le site du COMIFER.

Mesure 3

Il y a un encadrement des apports sur cultures en mélanges.

Aucun apport n'est autorisé si le PPF (bilan COMIFER) est négatif.

Introduction du plafond de 100 kg d'N efficace sur CIE.

Des évolutions sur les analyses de sol et les outils de calcul de dose : le PAR peut rendre obligatoire le REH (reliquat entrée hiver) ainsi que le reliquat post récolte au titre de l'analyse obligatoire en précisant les conditions pour encadrer ces analyses. Ces reliquats supplémentaires peuvent être mobilisés pour suivre l'efficacité des PAR et alimenter les réflexions sur les indicateurs de suivi des risques de pollution.

Précision que les outils labellisés Prev'N par le COMIFER respectent la méthode du bilan et que l'ARR qui précise la reconnaissance de ces outils. Nécessité pour l'exploitant de bien garder la trace de l'utilisation de ces outils.

Label Prev'N et outils de calculs de doses

- BV : il faut une mise à jour des formalismes des équations de la brochure azote en lien avec les associations de culture.
- BTDLB : la publication de l'ARR conditionne l'utilisation des outils labellisés mais que fait-on si les ARR ne sont pas publiés à temps et s'ils ne reconnaissent pas le label ?
- CM : le label est reconnu par la plupart des régions donc à priori pas de souci.
- BTDLB : contrainte pour les GREN de publier des mises à jour avant l'automne ?
- CM : contrainte de cohérence avant la mise en œuvre des nouvelles réglementations mais pas de contrainte sur le rythme de révision des textes régionaux.

En résumé :

Evolutions sur les couverts, les analyses de sol, la manière de prendre en compte les outils de calcul de dose prévisionnelle

Le sujet des outils de pilotage intégral n'est pas encore complètement abouti mais le COMIFER est impliqué dans les réflexions pour définir les conditions au niveau national pour la mise en œuvre du pilotage intégral.

Mise à jour de la brochure : de toute façon ça va prendre du temps. La mise à jour totale interviendra peut-être dans 3 ans mais d'ici-là on peut bien sûr diffuser des mises à jour en amont. Il faut surtout hiérarchiser les priorités et faire un calendrier avec un sous GT NS et le groupe conjoint. On va publier les choses au fur et à mesure et essayer de produire un document final avant ou en même temps que le prochain PAN. → Identifier ce qui existe, trouver les référents.

CM : Suggère de bien échanger avec les régions et les GREN pour coordonner les calendriers de révision et se nourrir mutuellement.

Réponse aux questions posées par les membres du GT en amont de la réunion :

Cadrage compléments foliaires : non pas dans le PAN.

Des problématiques et désaccords sur ces points ? : non.

Compléments nutritionnels : dans la mesure 1, les périodes d'interdiction d'épandage ne s'appliquent pas à ces derniers.

Affichage sur les PPF : faut-il absolument faire une nouvelle édition avec uniquement les critères cités dans le PAN ? Pas forcément tant que le minimum apparaît clairement.

Les règles de prise en compte des digestats : la quantité de N apportée au prorata de la part de N d'origine élevage ? Sur la mesure 5 on parle de tous les fertilisant d'origine animal.

Axes de travail du GT NS

CIE et CINE : bilan prévisionnel. Des références sont produites sur la base de cas types simulés (projet RECITAL). Références à valider et à publier. Besoin d'une validation collective au sein du GT NS ainsi que la réalisation de tests au niveau des régions pour comparer les références produites avec les pratiques de fertilisation des couverts. Cette étape est nécessaire pour la validation collective des références produites.

FD (Arvalis) réalise les simulations et KD (Comifer) formalise les éléments à diffuser.

BDD soufre : KD collecte les données pour qu'on formalise et qu'on mette en place une grille pour évaluer les risques de carence en soufre. La collecte des bases de données est toujours d'actualité. Il faut, dans les essais, préciser les rendements, les localisations et les modalités testées. Différencier les essais en micro-parcelles et les essais en bandes.

DL : JUNIA Lille effectue des travaux sur le soufre.

On trouve sur le terrain des éléments critiquables sur le Soufre, d'où la nécessité pour le COMIFER de poser des éléments de cadrage là-dessus.

Travaux sur l'APLSH : les dernières simulations ont été effectuées et on peut envisager une présentation des résultats lors du GT NS du 07 juin.

Bilan en bio : sur le terrain en bio la méthode du bilan est peu ou pas appliquée et on est bien en dessous d'une dose bilan. On ne raisonne pas forcément en bio sur la base de la dose. La minéralisation est plus mise en avant. Demandes de réf. Sur les bio : le problème du bilan en bio est surtout en lien avec le volet réglementaire pour répondre aux exigences des contrôles. La difficulté c'est qu'il y a des cultures diversifiées et des rotations très longues qui ne favorisent pas les moyennes olympiques. En bio, des plafonds de doses (ex en Normandie de plus de 200 unités d'azote).

Prochaine réunion du groupe : 7 juin → Réunion en présentiel à Paris